

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2023-461
Référendum local du 26 novembre 2023
Présidence des bureaux de vote

Le Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2021- 3138 instituant les bureaux de vote dans la commune du Kremlin-Bicêtre, à compter du 01/01/2022,
Vu la délibération n°2023-064 du conseil municipal du 14 septembre 2023,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Pour le scrutin du 26 novembre 2023, la présidence des seize (16) bureaux de vote de la Commune sera assurée suivant le tableau ci-dessous :

Centre de Vote n° 1 - Mairie - Place Jean Jaurès

Bureau n° 1 : Jean-Luc LAURENT, Maire

Centre de Vote n° 2 - Espace André Maigné - 18bis, rue du 14 Juillet

Bureau n° 2 : Ghislaine BASSEZ, conseillère municipale déléguée

Bureau n° 3 : Véronique GESTIN, 4^{ème} maire-adjointe

Bureau n° 4 : Catherine FOURCADE, 2^{ème} maire-adjointe

Centre de Vote n° 3 - Ecole Jean ZAY - Rue Rossel

Bureau n° 5 : Corinne BOCABEILLE, 11^{ème} maire-adjointe

Centre de Vote n° 4 - Club Antoine Lacroix - 84ter, avenue de Fontainebleau

Bureau n° 6 : Frédéric RAYMOND, 10^{ème} maire-adjoint

Bureau n° 7 : Viry-Narcisse TAPA, conseiller municipal délégué

Centre de Vote n° 5 - Ecole Charles Péguy - 3bis, rue de Verdun-Lazare Ponticelli

Bureau n° 8 : Christine MUSEUX, 6^{ème} maire-adjointe

Bureau n° 9 : Jacques HASSIN, 8^{ème} maire-adjointe

Bureau n° 10 : Anissa AZZOUG, 7^{ème} maire-adjointe

Centre de Vote n° 6 - Ecole Maternelle Robert Desnos – 3/7 rue Paul Lafargue

Bureau n° 11 : Ibrahima TRAORE, conseiller municipal délégué

Centre de Vote n° 7 - Ecole Maternelle Pauline Kergomard - 10, rue Benoît Malon

Bureau n° 12 : **Jean-François DELAGE, 1^{ère} maire-adjoint**

Centre de Vote n° 8 - Centre Social - 25 bis-29 avenue Charles Gide

Bureau n° 13 : **Jonathan HEMERY, 5^{ème} maire-adjoint**

Centre de Vote n° 9 - Ecole Primaire Benoît Malon - 2, rue Jean Mermoz

Bureau n° 14 : **Sidi CHIAKH, 3^{ème} maire-adjoint**

Bureau n° 15 : **Jean-Philippe EDET, 12^{ème} maire-adjoint**

Centre de Vote n° 10 - Ecole Maternelle Mohamed Mégrez - 45bis, rue du Professeur Bergonié

Bureau n° 16 : **Fatoumata THIAM, conseillère municipale déléguée.**

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- à Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- et notifié à l'intéressé(e) pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 22 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Luc LAURENT



Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20231122-2023-461-AR
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023